

Image not found or type unknown



Garantie décennale sans attestation d'assurance de mon artisan

Par **sol stratifié**, le **08/11/2011** à **15:18**

Bonjour,

j'ai fait réaliser des travaux de rénovation dans ma maison.

je n'ai pas exigé l'attestation d'assurance de la part de mon artisan.

les travaux sont terminés.

est-ce que je bénéficie toutefois d'une garantie décennale ?

je sais que mon artisan est assuré mais il ne veut pas me transmettre l'attestation d'assurance : puis-je l'exiger ?

merci pour votre aide et à bientôt de vous lire.